

Mise en ligne le 18-03-24 jusqu'au 18-05-24

DELIBERATION DU BUREAU DU 11 MARS 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 11 mars 2024 à 16H30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 Boulevard Leclerc à LORIENT, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 01 mars 2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (visio conférence) M. Fabrice LOHER M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence) Excusée ayant donné pouvoir : Mme Yolande HANVIC (pouvoir à Mme LE PAPE)	DELIBERATION N°6.BU-2024-03-11	MH 0568 (BSH n° 401)
	BILLIO « Ancien presbytère »	Acte de réduction de l'emprise du bail emphytéotique

L'opération consiste en la réduction de l'assiette foncière de la résidence en excluant les parcelles suivantes non utilisées par les locataires : AD 33 (320m²), AD 189 (19m²), AD 191 (288²), AD 194 (3m²), AD 196 (4m²). Ces dernières seront réintégrées dans le domaine public de la commune.

La nouvelle emprise foncière du bail emphytéotique porte donc sur les parcelles cadastrées section AD n°188, 190, 192, 193 et 195 pour une contenance totale d'environ 737m² (partie rouge du plan ci-joint). Le loyer reste inchangé à l'euro symbolique.

France Domaine évalue ces assiettes foncières, en date du 02/02/2024, à 264 €, assortie d'une variation de + / - 10 %.

Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte d'acquisition sera rédigé par Maître DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



